

Extrait du registre des délibérations du Conseil Communautaire

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice 86
Quorum 77
Votants 85
Suffrages exprimés : 85

DATE DE CONVOCATION

21 juillet 2020

DATE D’AFFICHAGE

22 juillet 2020

Séance du 29 juillet 2020

N°200729-48

L’an deux mil vingt, le 29 juillet à 18h40, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s’est réuni en séance ordinaire, à la salle Daniel Pierre, sise à Cany-Barville, sous la présidence de Monsieur Jérôme LHEUREUX, Président,

Etaient présents :

Jean-François ALIGNY, David ANQUETIL, Laurent APPERCELLE, Pascal BAILLET, Xavier BATUT, Pierre BAZIN, Pierre-Luc BILLIEZ, Cathy BONS, Didier BOULLARD, André-Pierre BOURDON, Luc BRÉANT, Alexandra BUQUET, Philippe CABIN, Philippe CARREIN, Marie-Hélène CHANGARNIER, Christine CHANGEUX, Jean-Louis CHAUVENSY, Isabelle COMONT, Valérie CORCEL, Martine CORUBLE, Odile COUROYER, Joël DESCHAMPS, Jérôme DOUILLET, Marie-Louise DOULET, Jean-Claude DUBOC, Christophe DUBOSC, Philippe DUFOUR, Annie DUMENIL, Evelyne DUPUIS, Philippe ETIENNE, Jean-Marie FERMENT, Franck FOIRET, Stéphane FOLLIN, Gérard FOUCHÉ, Didier GASTON, Daniel GEORGES, Nicole GIBOURDEL, Laurent GODEFROY, Benjamin GORGIBUS, Françoise GUILLOT, Rémi HEROUARD, Patrice HOYÉ, Véronique IZABELLE, Pierre-Yves JEGAT, Hervé JOLLY, David LAMBION, Jean-Robert LANCHON, Barbara LANGE, Jacques LEBALLEUR, Antoine LECROQ, Magalie LEGRAS, Daniel LEGROS, Martine LE PAIH, Alain LEPREUX, Béatrice LEROND, Jérôme LHEUREUX, Sandrine LOSAY-ANNEBIQUE, Sophie MAUBANC, Sylvain MONNIER, Bruno NAZE, Jean-François OUVRY, Didier PEULVEY, Luc POLINSKI, Benjamin REGENT, Jean-Paul RENAUX, Robert ROUSSEL, Marc ROUSSELIN, Maryvonne SCHILD, Daniel SEIGNEUR, Yves TASSE, Jean-Pierre THÉVENOT, Bruno THUNE, Patrick TRENDIA, Pascal VANIER, Patrick VICTOR, René VIMONT

Etaient absents excusés avec pouvoir :

Emmanuel BOUST a donné pouvoir à Jérôme LHEUREUX
Lydie BRETTE a donné pouvoir à Benjamin GORGIBUS
Jean-François BUREL a donné pouvoir à Isabelle COMONT
Bertrand CARPENTIER a donné pouvoir à Xavier BATUT
Raphaël DISTANTE a donné pouvoir à Jérôme LHEUREUX
Pascal LARGILLET a donné pouvoir à Nicole GIBOURDEL
Valérie MORSALINNE a donné pouvoir à Jean-François ALIGNY
Eric SIMON a donné pouvoir à Franck FOIRET

Etait absent représenté par son suppléant :

Gérard COLIN représenté par Yves GREGOIRE

Etait absent :

Patrice FAUCON

Conformément aux articles L.5211-1 et L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Pierre BAZIN a été élu secrétaire de séance.

*_*_*_*

Objet :

FINANCES – Budget Viabilisation ZI de Sasseville – Décision modificative n°1/2020

N°48

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.5211-1 à L.5211-4,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 20 septembre 2017 relatif aux statuts de la Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre,

Vu l'article L.1612-11 du CGCT qui permet d'apporter en cours d'année des modifications au budget,

Le Conseil Communautaire,
après avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,

- accepte les modifications présentées dans les tableaux ci-dessous :

RECAPITULATIF DE LA DECISION MODIFICATIVE N°1/2020 VIABILISATION ZI SASSEVILLE

SECTION DE FONCTIONNEMENT					
Opération d'exécution	Chapitre nature	Prévu sur DMs	Opération d'exécution	Chapitre nature	Prévu sur DMs
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	836,00 €	70	PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES	
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES		73	IMPOTS ET TAXES	
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS		74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	
05	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE		77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	
06	CHARGES FINANCIERES		78	REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROMISSIONS	
07	CHARGES EXCEPTIONNELLES		013	ATTENUATIONS DE CHARGES	
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT		002	RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	
002	RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE		042	OPERATIONS ORDRE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	836,00 €
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT			TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		
			836,00 €		

SECTION D'INVESTISSEMENT					
Opération d'exécution	Chapitre nature	Prévu sur DMs	Opération d'exécution	Chapitre nature	Prévu sur DMs
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES		4582	OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	
204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES		13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES		27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	
23	IMMOBILISATIONS EN COURS		204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT	
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES		021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES		041	OPERATIONS PATRIMONIALES	
23	IMMOBILISATIONS EN COURS		024	CESSIONS D'IMMOBILISATIONS	
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES		001	EXCEDENT ANTERIEUR REPORTE	
4581	OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS		16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	836,00 €
020	DEPENSES IMPREVUES				
041	OPERATIONS PATRIMONIALES				
040	OPERATIONS ORDRE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	836,00 €			
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT			TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		
			836,00 €		

DM n°1 VIABILISATION ZI SASSEVILLE

SERVICE DEMANDEUR	CHAPITRE BUDGETAIRE		LIGNE BUDGETAIRE	D E B I T E R	BUDGET PRIMITIF	DM n°1	EXPLICATIONS
	Opération	Chapitre					
VOI	PAS D'OPERATION	011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	605 ACHATS DE MATERIEL EQUIPEMENTS	D F	972 503.00 €	838.00 €	Crédits pour travaux sur réseaux de télécommunication dans le cadre de la viabilisation
FIN	PAS D'OPERATION	040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	3555 TERRAINS AMENAGES	D I	5 924 654.00 €	838.00 €	Opérations de stocks
FIN	PAS D'OPERATION	042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	71356 VARIATION DES STOCKS DE TERRAINS AMENAGES	R F	6 276 988.20 €	838.00 €	
FIN	PAS D'OPERATION	16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	188741 COMMUNES MEMBRES DU GFP	R I	70 000.00 €	838.00 €	Equilibre de la DM

Pour extrait certifié conforme,
ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits,



Le Président,

Jérôme LHEUREUX

Conformément aux dispositions du Code de Justice administrative, le Tribunal Administratif de CANY-BARVILLE, avenue Gustave Flaubert à ROUEN (76000), peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant le délai de deux mois commençant à courir à compter de sa notification ou de sa publication. Dans le même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :

- à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale,
- deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant le délai de 2 mois.

Vu la loi n° 82-623 du 22 juillet 1982 modifiant et complétant la loi n° 82-213 du 2 mars 1982,

Le Président atteste que la délibération du Conseil Communautaire n° 48... - Séance du 29/07/20 est exécutoire.

Date de réception en Sous-Préfecture :

Date de publication : 06/08/20 Le Président,



Jérôme LHEUREUX

Accusé de réception en préfecture
076-200069839-20200729-200729-48-DE
Date de télétransmission : 06/08/2020
Date de réception préfecture : 06/08/2020